

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Valorisation des droits de propriété intellectuelle et droit de l'innovation (4DR2126)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en développement international des affaires	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Objectifs:

Ce cours a pour but d'offrir une présentation pratique des différents droits de propriété intellectuelle mis en œuvre dans le cadre du transfert de savoir et de technologie et en particulier de la création d'une société jeune pousse et de son évolution.

Contenu:

Ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de Propriété intellectuelle I et II, le cours évoque la stratégie concernant le choix du dépôt ou non d'une demande de brevet, de son moment, de son complément par l'enregistrement d'un design ou d'une marque, de même que les questions de titularité de ces droits de propriété intellectuelle (au sein des hautes écoles ou dans le cadre des contrats de travail ou de mandat, ou encore en relation avec un contrat de recherche entre partenaires industriels et institutionnels). Les étudiants seront confrontés à des cas pratiques concrets de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation. Ils se familiariseront ainsi avec les contrats de licence (y compris en matière de logiciels) et les contrats de cession des droits de propriété intellectuelle, les contrats de développement de tels droits, les conventions de confidentialité et les contrats de transfert de matériel biologique notamment. Ils seront amenés à alterner régulièrement leurs réflexions entre identification des problèmes concrets, prise des mesures nécessaires à la constitution des droits de propriété intellectuelle permettant de répondre à ces problèmes, détermination de la titularité des droits, choix concernant leur exploitation et leur mise en œuvre dans le cadre de contrats spécifiques.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes.

Documentation:

Le cours ne comporte pas de polycopié. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiants sur la plate-forme Claroline.